



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Joëlle CAMPERS, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL

Absents excusés : Christelle BRIU, Michel CLAIR, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ.

Secrétaire de séance : Frédéric LIMBARINU

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de la convocation : le 15 décembre 2025

Date de publication : 23 décembre 2025 au 23 février 2026

AUTORISATION DE VENDRE AU PLUS OFFRANT UN VEHICULE APPARTENANT AU DOMAINE
PRIVE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1 relatif à l'aliénation des biens appartenant au domaine privé des communes ;

Vu la nécessité pour la commune de procéder à la cession d'un véhicule IVECO 35C12 HDI acquis le 22/06/2007 pour un montant de 25 356,32 € et devenu inutile au service ;

Considérant que ce véhicule suivant n'est plus adapté aux besoins de la commune ;

Considérant que la vente au plus offrant permet de garantir la transparence et l'intérêt financier de la commune ;

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE la vente au plus offrant du véhicule communal décrit ci-dessus,
- FIXE à 5000 € la valeur plancher de la vente dudit véhicule,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette cession, notamment :
 - organiser la publicité de la vente (affichage en mairie, site internet, presse locale, etc.),
 - réceptionner les offres,
 - attribuer la vente au candidat ayant présenté l'offre la plus élevée,
 - signer tous documents nécessaires à la vente.
- DIT que le produit de la vente sera inscrit en recette au budget communal, au compte correspondant.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Frédéric LIMBARINU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "LIMBARINU".